

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



Assemblée générale

-Udaf de l'Ariège-

Mercredi 11 juin 2025 à 17 h 30

Salle de réunion Udaf 09

19, rue des Moulins 09000 Foix – Ariège

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'ARIEGE

19 rue des Moulins • 09 000 FOIX

Siret 77665627400037 • APE 8899B

Reconnue d'utilité publique - ordonnance du 3 mars 1945

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'UDAF DE L'ARIÈGE	3
I. LES MISSIONS OFFICIELLES DE L'Udaf	3
II. LES ADHÉRENTS DE L'Udaf	3
a. Les fédérations et associations familiales	4
b. Cartographie des associations adhérentes à l'Udaf de l'Ariège, année 2024.....	5
c. Les familles adhérentes à l'Union.....	6
III. ORGANIGRAMME DE L'Udaf DE L'ARIÈGE AU 31 DÉCEMBRE 2024.....	6
a. L'équipe bénévole de l'Udaf.....	7
b. L'équipe salariée de l'Udaf.....	7
IV. LES INSTANCES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES	8
a. L'assemblée générale.....	8
b. Le conseil d'administration.....	8
c. Le bureau	9
d. Les commissions statutaires.....	9
II. ANIMATION DE L'UNION, DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATION	10
I. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE.....	10
a. Soutien financier.....	10
b. Soutien matériel.....	10
II. COMMUNICATION	10
a. L'emblème, le logo.....	10
b. La signature : « Familles championnes des solidarités ! »	10
c. Le site Internet de l'Udaf : www.udaf09.fr	11
d. Des outils complémentaires alimentés régulièrement : la page Facebook de l'Udaf et les groupes d'entraide entre parents via Facebook.....	12
e. L'Udaf dans la presse	13
III. CONNAÎTRE LES FAMILLES, LES REPRÉSENTER ET DONNER AVIS	14
I. OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES FAMILLES.....	14
Résultats de l'enquête.....	14
II. REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES FAMILLES DE L'ARIÈGE, UNE MISSION LÉGALE	17
Ensemble des mandats.....	17
III. MANDATS DE REPRÉSENTATION AU TITRE DE L'Udaf OCCITANIE	24
IV. LES ACTIONS ET SERVICES EN FAVEUR DES FAMILLES.....	24
I. ACCUEILLIR, INFORMER ET ORIENTER LES FAMILLES	24
II. SECRÉTARIAT DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE.....	24
III. ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET RÉSEAUX D'ENTRAIDE ENTRE FAMILLES	25
a. La bibliothèque mobile « soutien à la parentalité »	25
b. Réseaux d'entraide entre parents via le réseau social Facebook	26
c. <i>Familles en fête</i> : entre parentalité, pédagogie et détente	27
d. Des livres à soi	28
e. Les ateliers parentalité à Lavelanet.....	31
IV. INFORMATION ET SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX (ISAF)	31
Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)	31
V. HABITAT INCLUSIF - FAMILLE-GOUVERNANTE	32
a. Présentation générale.....	32
b. Organisation du dispositif.....	34

VI. ACTION NUMÉRIQUE.....	35
a. Preamble	35
b. « Conférence- débat »	35
VII. AIMER LIRE EN S'AMUSANT.....	36
a. Objectifs de l'action.....	36
b. Déroulé des ateliers.....	37
V. RÉSEAU : URAF - UNAF.....	37
I. UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES D'OCCITANIE (Uraf).....	37
Conseils d'administrations et bureaux	37
II. UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (Unaf).....	38
a. Assemblée générale de l'Unaf.....	38
b. Veille documentaire et appui technique	38
VI. ÉLÉMENTS FINANCIERS	39
I. RAPPORT FINANCIER 2024.....	39
II. COMPTES 2024.....	40
III. PRÉVISIONNEL 2025.....	69

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'Udaf DE L'ARIÈGE

I. LES MISSIONS OFFICIELLES DE L'Udaf

- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial.
- Représenter officiellement les familles auprès des pouvoirs publics.
- Gérer les services familiaux confiés par les pouvoirs publics.
- Défendre les intérêts matériels et moraux des familles, s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.



43 341
familles
représentées

Ces missions sont confirmées par la loi de 1975 et inscrites à l'article L 211-3 du Code de l'action sociale et des familles.

L'Udaf a pour mission de représenter l'ensemble des familles françaises et étrangères du département soit un peu moins de 43 341 familles¹. Son action s'étend au-delà de ses stricts adhérents.

II. LES ADHÉRENTS DE L'Udaf



16
associations
3
fédérations

Les unions départementales des associations familiales sont composées par les associations familiales ayant leur siège social en Ariège qui apportent à ces unions leur adhésion, ainsi que les fédérations regroupant exclusivement dans le département les associations qui ont pour but essentiel la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux, soit de toutes les familles, soit de certaines catégories d'entre elles.

Dans le cadre de son plan de développement associatif, l'Udaf a continué son travail de rencontres et de prises de contacts avec des associations pouvant être agréées.

Ainsi, l'Udaf de l'Ariège regroupe au 31 décembre 2024, 16 associations adhérentes, 3 associations associées et 3 fédérations départementales d'associations familiales.

¹ Chiffres INSEE les plus récents (2021).

a. Les fédérations et associations familiales

♦ Mouvements familiaux à recrutement général

- La Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques :
 - o Association Familiale Catholique de Basse-Ariège
 - o Association Familiale Catholique du Pays d'Olmes - Mirepoix
- La Confédération Départementale des Associations Familiales Laïques :
 - o Association Familiale Laïque de Basse Ariège
 - o Association Familiale Laïque du Pays de Foix / Haute-Ariège / Couserans
 - o Association Familiale Laïque du Pays d'Olmes
- La Fédération Départementale des Unions Familiales Laïques :
 - o Union Familiale Laïque de Pamiers
 - o Union Familiale Laïque du Plantaurel
- La Fédération Départementale des Associations Familiales Rurales :
 - o Association Familles Rurales du Haut-Couserans
- Une association à recrutement général :
 - o Association Familiale Protestante TransMission 09

♦ Mouvements familiaux à recrutement spécifique

- L'association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de l'Ariège (ADAPEI)
- L'association Enfance et Familles d'Adoption (EFA)
- L'association des Paralysés de France (APF)
- L'Union Nationale des Familles et Amis de Malades et/ou Handicapés Psychiques (UNAFAM)

♦ Associations familiales indépendantes

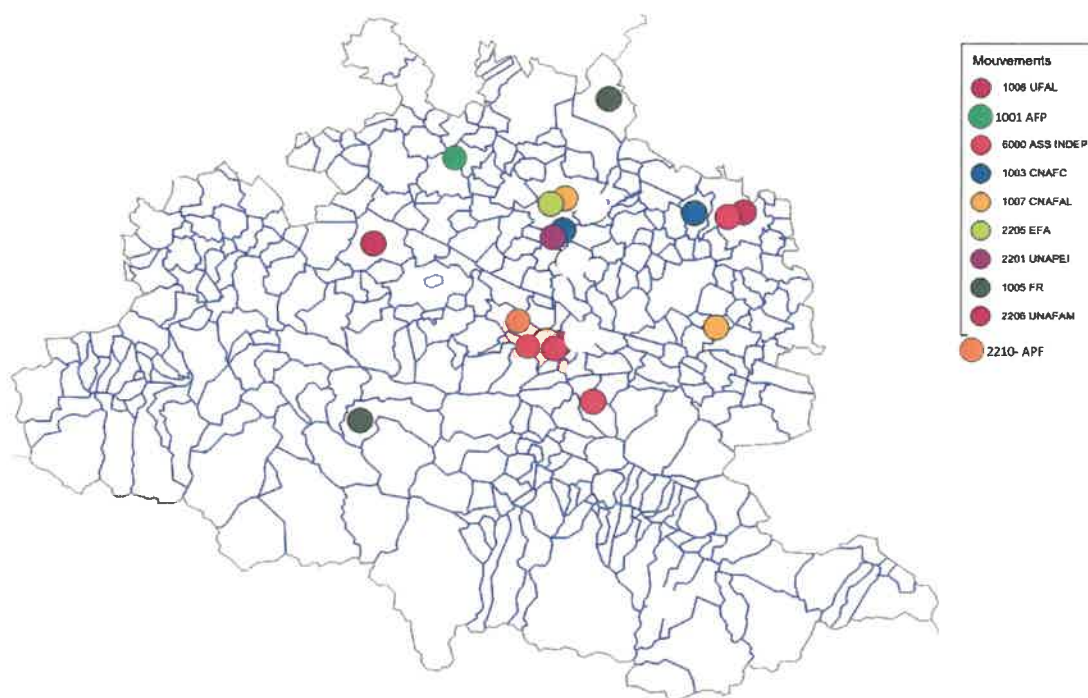
- Bleu Printemps
- Association Familiale de Mirepoix
- Association Familiale de Saint Paul de Jarrat

♦ Membres associés

- Association pour l'enseignement aux enfants malades de l'Ariège (AEEMA)
- France Alzheimer Ariège
- Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant aux aînés (ADSEA)

b. Cartographie des associations adhérentes à l'Udaf de l'Ariège, année 2024

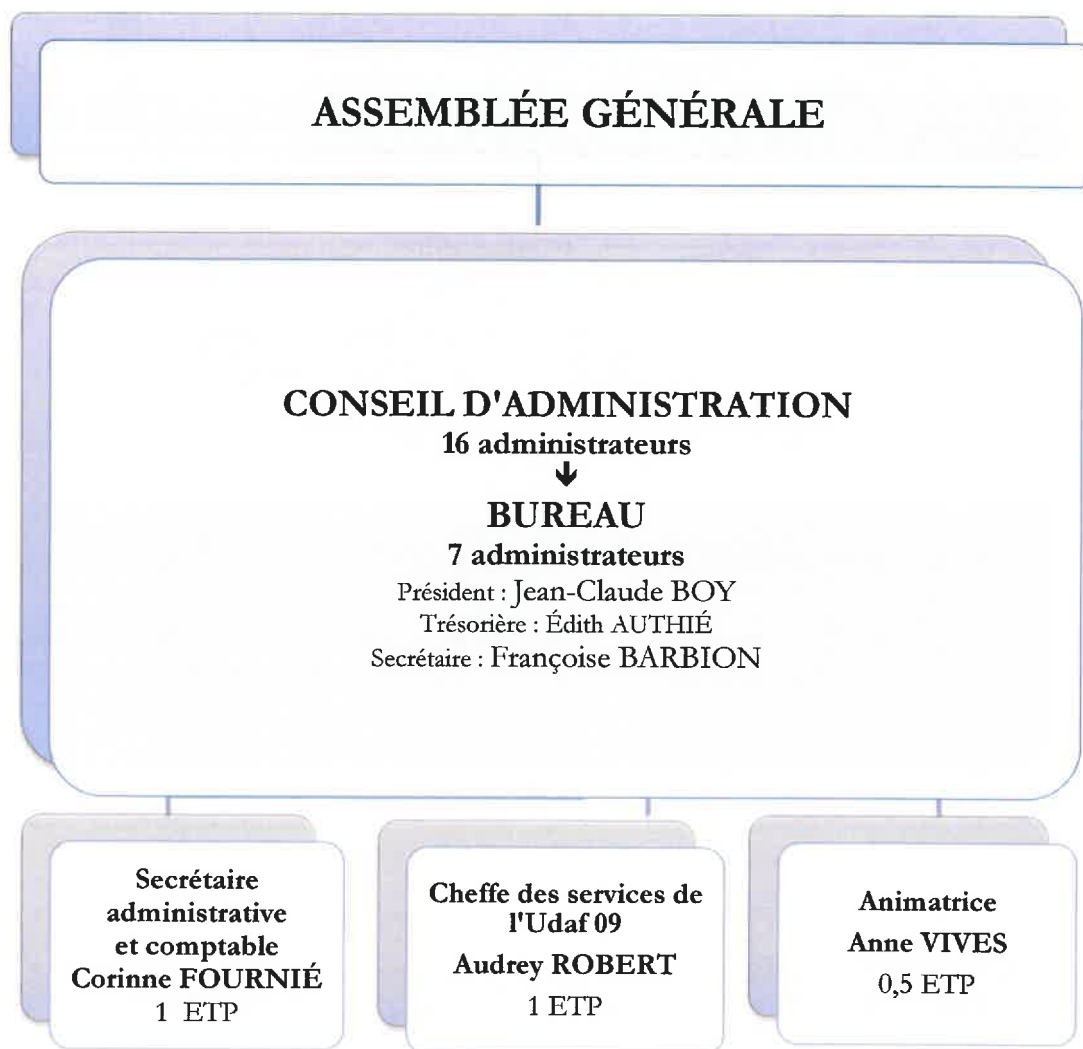
Les associations 2013
09 - Ariège



c. Les familles adhérentes à l'Union

En 2024, 905 familles (1 989 suffrages) adhèrent aux associations familiales. Le nombre de familles adhérentes et de suffrages est en diminution par rapport à l'année précédente.

III. ORGANIGRAMME DE l'Udaf DE L'ARIÈGE AU 31 DÉCEMBRE 2024



a. L'équipe bénévole de l'Udaf



L'activité de l'Udaf est possible grâce à l'investissement de 16 administrateurs et d'une trentaine de bénévoles actifs au quotidien tant par leur mandat de délégué familial que dans la réflexion menée au sein des commissions (cf. points suivants). Sur des missions plus ponctuelles, le conseil d'administration s'appuie sur les compétences et/ou la disponibilité des administrateurs, notamment sur la question des archives et du recrutement du personnel ou les petits travaux de maintenance du bâtiment.

b. L'équipe salariée de l'Udaf



L'équipe est composée de 3 salariées en CDI.

Chaque salariée a des missions et tâches définies au sein de l'Udaf et peut être sollicitée en conséquence :

♦ La formation du personnel

Les salariées bénéficient d'une enveloppe annuelle d'OPCO pour la formation professionnelle.

Salariées	Formations	Date & nombre total d'heures	Organismes de formation, lieux
Audrey ROBERT	<i>Coordination Des livres à Soi</i>	8 h	SLPJ, l'Ecole du Livre Jeunesse de Montreuil
Audrey ROBERT	Observatoire des familles	2 h	Unaf
Audrey ROBERT	<i>Webinaires Parentalité Numérique</i>	21 h	Unaf
Audrey ROBERT	<i>Webinaires Habitat Inclusif</i>	14 h	Unaf
Corinne FOURNIÉ	Adhélis	4 h	UNAF
Corinne FOURNIÉ	Représentation	2 h	UNAF

IV. LES INSTANCES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES

a. L'assemblée générale

Elle définit les orientations, élit les administrateurs (1 année sur 2) et valide annuellement l'activité de l'institution. Elle se réunit généralement une fois par an, courant juin.

b. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration prend les décisions qui s'imposent pour le fonctionnement de l'Udaf.

Les administrateurs sont élus pour 4 ans, pour moitié par les membres de l'assemblée générale et désignés par leur mouvement pour l'autre moitié. Le conseil d'administration est renouvelable tous les 2 ans.

Le conseil d'administration est composé au 31/12/2024 de seize membres.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

▪ Renouvelable en 2027 (élus en 2023) : 5 administrateurs

BARBION Françoise	BLEU PRINTEMPS
CARALP Jean-Pierre	EFA
CRÉTÉ Nadia	AFC BASSE ARIÈGE
DESTREM Patrick	AFL FOIX HAUTE ARIÈGE COUSERANS
RINALDI François	AFL FOIX HAUTE ARIÈGE COUSERANS

▪ Renouvelable en 2025 (élus en 2021) : 6 administrateurs

BOY Jean-Claude	AFL FOIX-HAUTE ARIÈGE-COUSERANS
COUGOUREUX Patrick	AFL FOIX-HAUTE ARIÈGE-COUSERANS
CRÉTÉ Rémi	AFC BASSE ARIÈGE
DE KERIMEL Marie-Hélène	AFC PAYS D OLMES-MIREPOIX
KIRSCH Thérèse	AFL PAYS OLMES
MAUREL Pierre	AFC BASSE ARIÈGE

ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS

AGERT Henriette	UNAFAM
AUTHIÉ Édith	AFL FOIX – HAUTE ARIÈGE – COUSERANS
JUNCA Daniel	ADAPEI
PLAZA Julien	AFL FOIX – HAUTE ARIÈGE – COUSERANS
TACNET Muriel	EFA

♦ **Réunions du conseil d'administration en 2024 :**

Le conseil d'administration s'est réuni deux fois, le 22 avril et le 25 novembre 2024.

c. Le bureau

Le bureau traite des affaires courantes et ses membres sont élus pour une durée de deux ans renouvelables.

président : Jean-Claude BOY
secrétaire : Françoise BARBION
trésorière : Édith AUTHIÉ

MEMBRES DU BUREAU au 31/12/2024			
BOY	Jean-Claude	AFL Foix Haute-Ariège Couserans	président
AUTHIÉ	Édith	AFL Foix Haute Ariège Couserans	trésorière
BARBION	Françoise	Bleu Printemps	secrétaire
AGERT	Henriette	UNAFAM	vice-présidente
DESTREM	Patrick	AFL Foix Haute Ariège Couserans	membre
JUNCA	Daniel	ADAPEI	membre
PLAZA	Julien	AFL Foix Haute Ariège Couserans	membre

♦ **Réunions du bureau en 2024 :**

Le bureau s'est réuni 2 fois le 21 février et le 17 septembre 2024.

d. Les commissions statutaires

♦ **La commission de contrôle**



Au 31 décembre 2024, la commission de contrôle est composée de trois administrateurs : Henriette AGERT, Édith AUTHIÉ et Françoise BARBION. La commission de contrôle s'est réunie à une reprise en 2024 : le 21 février.

♦ **La commission financière**

Au 31 décembre 2024, la commission financière est composée de trois administrateurs : Édith AUTHIÉ (présidente de la commission, trésorière), Françoise BARBION, Jean-Claude BOY. La commission ne s'est pas réunie en 2024.

II. ANIMATION DE L'UNION, DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATION

I. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

a. Soutien financier

Chaque année, l'Udaf répartit 10 % de son fonds spécial aux fédérations et associations adhérentes. Ces subventions représentent 12 421 € et permettent de contribuer au fonctionnement et aux activités des associations familiales.

b. Soutien matériel

L'Udaf met à la disposition des fédérations et associations adhérentes, sur simple demande, une salle de réunion ainsi que du matériel (ordinateur portable, vidéoprojecteur). C'est le cas régulièrement pour nos associations adhérentes, mais aussi pour des associations adhérentes aux UDAF limitrophes et qui ont une activité en Ariège.

L'Udaf propose aussi des mises à disposition de bureaux privatisés.

II. COMMUNICATION



a. L'emblème, le logo

L'emblème symbolise l'union des unions, la France, le rayonnement de l'institution ainsi que la diversité des familles qui sont représentées et le pluralisme des associations.

b. La signature : « Familles championnes des solidarités ! »



La signature réaffirme que notre réseau et les associations sont unis pour les familles et notamment pour améliorer leurs conditions de vie.

c. Le site Internet de l'Udaf : www.udaf09.fr

À LA
UNE



**Habitat inclusif -
Famille gouvernante, en
Ariège !**

Le dispositif est ouvert depuis
janvier 2023, à Saint Giron.

[Lire la suite](#)



Rapport d'activité

[Lire la suite](#)



**"Familles en fête", fête
des familles en
septembre**

Dimanche 22 septembre 2024, la
septième édition de « Familles en
fête » s'est déroulée au...

[Lire la suite](#)



**Connaître les familles
ariégeoises :
l'observatoire des
familles**

[Lire la suite](#)



Numérique éthique tour

Du 01 février au 03 février 2023
1er février accueil tout public -
entrée gratuite de 10h30 à 12h
30 - ...

[Lire la suite](#)



Des livres à soi

Un projet fort autour des familles,
de la parentalité et de l'accès à la
culture.

[Lire la suite](#)



Aimer lire en s'amusant

Permettre aux enfants de niveau
CP scolarisés à Foix et ses
alentours, de découvrir de beaux
livres, d'apprendre à aimer la...

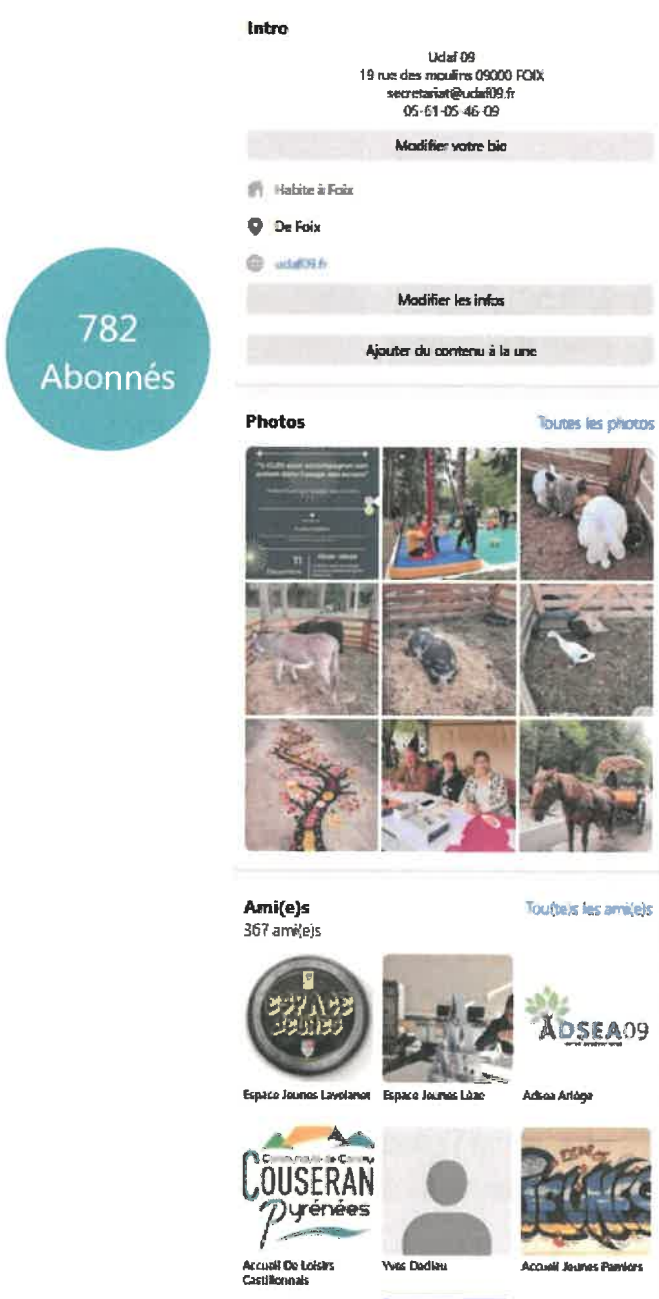
[Lire la suite](#)

L'Udaf a opté pour une interface épurée et lisible afin que les familles accèdent facilement à l'information. De plus, afin de toucher l'ensemble des familles, dont les plus jeunes, les visuels se veulent modernes et représentatifs de la société actuelle.

Le site est composé d'articles « À la une » pour évoquer l'actualité de l'Udaf ainsi que des menus déroulant en partie supérieure pour approfondir les sujets et présenter l'Udaf sous toutes ses facettes.

d. Des outils complémentaires alimentés régulièrement : la page Facebook de l'Udaf et les groupes d'entraide entre parents via Facebook.

Cette page reprend les actualités des familles notamment sur les questions de politiques familiales et les positions du réseau Unaf-Uraf-Udaf, les événements de l'Udaf et des focus sur les activités, ainsi que les informations relatives aux associations membres de l'Union.



La page Facebook de l'Udaf 09 est enrichie et voit sa popularité progresser et de nouveaux abonnés à la page qui suivent ses actualités.

Au 31 décembre 2024, la page de l'Udaf compte plus de 1 000 j'aime qui aiment et 782 personnes sont abonnées. Ce chiffre continue d'augmenter.

Parmi les personnes qui suivent l'actualité de la page, l'Udaf dénombre des familles ainsi que des professionnels d'institutions, d'associations et/ou de structures en relation avec les familles parmi lesquelles la préfecture de l'Ariège, le conseil départemental, les partenaires, l'Uraf et d'autres Udaf qui interagissent parfois avec le contenu.

En 2024, les publications qui ont été mises en ligne ont évoqué des thèmes variés : parentalité, numérique, habitat inclusif, la lecture, le lien sur des plateformes du réseau national, des actualités nationales ou régionales ou départementales concernant la famille, les actions des associations adhérentes.

Des groupes d'entraide Facebook entre parents, un par bassin de vie : 9 groupes « parentalité ».

Ces groupes permettent d'aborder des actualités locales, et aux familles de partager entre elles.

Présent sur ce réseau social depuis 2014, l'Udaf partage des informations diversifiées et généralistes sur les familles (politique familiale, prévention, consommation, etc.) ainsi que sur ses activités propres.

En 2024 : Foix (58 membres), Pamiers (44 membres), St-Girons (39 membres), Mazères-Saverdun (26 membres), Tarascon (18 membres), Mirepoix (15 membres), Lézat (54 membres), Ax (26 membres), Lavelanet (21 membres), soit 301 membres au total.

La page relaye aussi l'activité de ses associations membres lorsque celles-ci nous les transmettent.

e. L'Udaf dans la presse

L'Udaf a produit plusieurs communiqués de presse durant l'année afin d'informer à la fois sur des positions nationales et des activités locales.

La presse a relayé une partie de ces communiqués permettant ainsi de diffuser les informations de l'Udaf auprès d'un large public et ainsi - au fur et à mesure - mieux faire connaître l'union, ses missions, ses positions et ses activités.



III. CONNAÎTRE LES FAMILLES, LES REPRÉSENTER ET DONNER AVIS

I. OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES FAMILLES

L'Udaf a fait le choix de se doter d'un observatoire à l'échelle départementale en 2010. Il permet de conduire des enquêtes auprès des familles afin de leur donner directement la parole, de mieux connaître les réalités auxquelles elles sont confrontées, d'identifier leurs besoins et ainsi, de mieux les représenter et les défendre. Cet apport de connaissances est une réelle plus-value qui alimentera toutes les propositions et réflexions menées auprès des diverses institutions dans lesquelles les bénévoles de l'Udaf siègent au nom des familles.

L'échantillon est issu de la mise à disposition, par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), d'un fichier - anonymisé et aléatoire - d'adresses d'allocataires CAF au 31 décembre 2023.

Cet observatoire est financé en partie par la CAF.

Résultats de l'enquête

Dans le cadre de l'Observatoire des familles du réseau Unaf-Uraf-Udaf, l'Udaf publie une enquête inédite sur la conciliation vie familiale-vie professionnelle, réalisée fin 2023 par l'institut Opinion Way. Les réponses d'un échantillon de parents du département y sont comparées à celles des 2 500 parents enquêtés en France, afin de dégager les ressemblances et les spécificités de notre territoire.

Avoir du temps pour ses enfants : un enjeu de société majeur !

La question du désir d'enfant(s) Entre désir et réalités : avoir des enfants aujourd'hui en France.

L'enquête menée par Opinion Way à la demande du réseau Unaf Uraf Udaf apporte des éléments riches et précieux de compréhension des besoins et des attentes des familles.

2023 : Bilan démographique

Pourquoi les familles ont-elles moins d'enfants alors qu'elles en désirent toujours ?

À la veille de la publication du bilan démographique de l'INSEE qui confirmera une baisse continue de la fécondité depuis 2010, l'Unaf publie les résultats de deux études : l'une confiée à Verian (ex Kantar public) pour actualiser les données Eurostat sur le nombre idéal d'enfants, la seconde confiée à Opinion Way sur le désir d'enfant en France. Leurs résultats sont autant d'éléments qui permettent de comprendre et de mesurer le désir d'enfant aujourd'hui, d'analyser les freins à sa réalisation, et peuvent donner des leviers politiques concrets pour répondre aux aspirations des familles.

La fécondité ne cesse de baisser, passant de 2,03 enfants en 2010 à probablement 1,7 en 2023. On sait que c'est l'évolution du comportement de fécondité qui explique les 3/4 de la baisse des naissances (et non la baisse du nombre de femmes en âge de procréer) : en 2023, le nombre de naissances passe sous la barre des 700 000, là où on était bien au-dessus de 800 000 il y a 10 ans. Afin de mieux connaître les causes de ce décrochage, l'Unaf a fait réaliser deux études auprès des parents dont voici les principaux résultats.

Un désir d'enfant très enraciné

- Au sein des familles, le désir d'avoir des enfants est profondément enraciné : 97 % des parents disent qu'ils souhaitaient avoir des enfants. Les femmes et les parents de familles nombreuses montrent un désir plus élevé que la moyenne. 2/3 des personnes entre 25 et 43 ans qui n'ont pas d'enfant en souhaitent, ou en auraient souhaité.
- 2,27 est le nombre idéal moyen d'enfants souhaité dans l'ensemble de la population.¹
- La famille souhaitée est constituée de deux enfants pour une majorité relative des parents (49 %), mais plus d'un tiers désire une famille nombreuse (trois enfants ou plus).
- Avoir des enfants, c'est avant tout vouloir « fonder une famille » (70%), « aimer et être aimé » (50 %), « transmettre des valeurs » (39 %).
- Pour les personnes sans enfant et qui n'en souhaitent pas, les raisons sont extrêmement éclatées : contexte actuel (30 %), absence de désir d'enfant (20 %), entrave à l'épanouissement personnel (14 %), coût de l'enfant (13 %), environnement (11 %), surpopulation de la planète (5 %).

Un écart entre aspiration et réalisation du projet familial

- En France, le nombre souhaité d'enfants est beaucoup plus élevé que la fécondité observée : 2,27 contre 1,7.
- 1 parent sur 5 a renoncé à avoir le nombre d'enfants qu'il aurait souhaité (18 %). Ces parents expliquent leur situation en raison de leur inquiétude quant à l'évolution du monde (30 %) et du coût financier d'élever un enfant de plus (28 %). 22 % évoquent la question de la fertilité.
- 13 % des personnes sans enfant ont renoncé à avoir des enfants alors qu'ils en souhaitaient.

Quelles sont les conditions à la réalisation du désir d'enfant ?

- Avant d'avoir un enfant, la priorité est d'être en couple stable (57 %) et d'avoir un logement adapté (54 %). Avoir assez d'argent (48 %) est déterminant, plus encore pour les personnes « sans enfant » (61 %). Par rapport à 2012², cette question financière est devenue plus importante que la question du travail stable.
- Le calendrier des naissances semble davantage subi : 21 % des parents auraient préféré avoir leur premier enfant plus tôt, contre 9 % il y a une douzaine d'années³. Ce décalage contraint pèse notamment sur les femmes de CSP+. Il est également lisible dans les chiffres de la démographie qui montrent une baisse plus significative de la fécondité des femmes avant 30 ans⁴.

La politique familiale comme solution

- Plus de la moitié des familles estiment le contexte actuel en France globalement défavorable pour avoir des enfants (57 %). Cette perception est encore plus marquée chez les femmes, ainsi que chez les parents vivant en zone rurale.
- Environ 4 parents sur 10 estiment qu'ils n'ont pas bénéficié d'un soutien suffisant de la politique familiale à l'arrivée de leur premier enfant. On relèvera que le pourcentage est sensiblement le même, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle du répondant.
- Parmi les mesures d'accompagnement qui pourraient encourager la réalisation du désir d'enfant, les congés familiaux bien indemnisés font consensus, en particulier auprès des parents travaillant à temps partiel et des personnes qui n'ont pas encore d'enfant.

Les conditions matérielles (budget, conciliation vie familiale - vie professionnelle, logement) jouent un rôle important dans le décalage entre aspiration et réalisation notamment en reportant l'arrivée des enfants. Répondre à l'aspiration des parents constitue un véritable enjeu politique et démocratique, sans compter l'impact sur la vitalité des territoires, sur l'activité économique et sur l'équilibre du système de protection sociale. Il n'y a pas de fatalité : le rebond démographique à partir de 1995, à la suite d'une « loi famille » ambitieuse⁵, est la preuve qu'une politique familiale universelle articulant des mesures favorables au niveau de vie et à la conciliation vie familiale-vie professionnelle constitue une solution efficace.

Le thème 2024 a été sur le thème : « Être parents aujourd'hui : sens, forces, inspirations et besoins ». Les résultats seront publiés en 2025.

II. REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES FAMILLES DE L'ARIÈGE, UNE MISSION LÉGALE



Depuis l'ordonnance prise par le gouvernement provisoire de la République Française le 3 mars 1945, les Udaf ont pour mission de : *« représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune ».*

Voulue par le législateur afin que les pouvoirs publics disposent d'un interlocuteur officiel pour parler au nom des familles lorsque leurs intérêts sont concernés, l'ensemble du réseau Unaf – Uraf – Udaf est mobilisé chaque jour sur le terrain pour mettre en œuvre cette mission.

Lors de ces conseils et instances, les délégués du personnel ont pour mission principale de faire valoir le point de vue des familles. Ils portent une parole qui repose sur une connaissance de celles-ci et de leur diversité.

Chaque semaine, les bénévoles mandatés par l'Udaf s'investissent et mènent cette mission essentielle.

Ensemble des mandats

HABITAT & CADRE DE VIE				
MANDAT	Collège	NOMINATION	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées - PDALPD		Conseil Départemental et la DDE	François RINALDI	
Fonds Unique Habitat - Comité de pilotage		Conseil Départemental de l'Ariège	François RINALDI	
Fonds Unique Habitat - Commission FUH		CAF	François RINALDI	
Commission d'amélioration de l'habitat - ANAH		Préfecture de l'Ariège	Julien PLAZA	Françoise BARBION

Commission départementale de conciliation.	Collège des locataires	Direction départementale des territoires, service aménagement urbanisme habitat (SAUH) Habitat logement.	Françoise BARBION	Édith AUTHIÉ
Office public de l'habitat : Conseil d'administration		OPH	Françoise BARBION	
Office Public de l'Habitat : Commission d'attribution des Logements (CAL)		OPH	Françoise BARBION	
Commission départementale de médiation (droit au logement opposable / Loi DALO).	Au titre des représentants des associations agréées dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.	DDTESPP - service politiques sociales	Audrey ROBERT	Julien PLAZA
Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)		Préfecture de l'Ariège	Patrick DESTREM	
Commission d'attribution de logements du programme PST - PAYS COUSERANS		Syndicat Mixte du Pays Couserans	Henriette AGERT	
Commission Départementale de la Sécurité Routière		Préfecture de l'Ariège	Édith AUTHIÉ	

Conférence intercommunale pour le logement Couserans		Communauté de communes Couserans Pyrénées	Michèle DOUIN	
Comité de pilotage Programme local de l'habitat (PLH)		Communauté de Communes du Pays de Pamiers	François RINALDI	

PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE & DROIT DE LA FAMILLE				
MANDAT	Collège	NOMINATION	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Conseil local et départemental de sécurité et de prévention de la délinquance : Assemblée Plénière		Commune de Foix	Jean-Pierre CARALP	Françoise BARBION
Commission d'Agrément des familles d'adoption		Conseil Départemental de l'Ariège	Grégoria CUVIER	Thérèse GRANAT
Observatoire départemental de l'enfance, de la jeunesse et de la famille		Conseil Départemental		Audrey ROBERT
Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes		Préfecture de l'Ariège	Jean-Pierre CARALP	

Conseil de Famille des pupilles de l'État		DDTESPP	Nathalie PUGET	Janice PEYRÉ
Crèche familiale de Saint-Girons			Henriette AGERT	Françoise BARBION
Commission de recours gracieux		Conseil Départemental de l'Ariège	Lily CHIREUX	Marie-José DELCROIX
Accessibilité des personnes handicapées		Mairie de Foix	Françoise BARBION	
Commission départementale des Soins Psychiatriques de l'Ariège (CDSP)	Représentant des usagers	ARS -	Françoise BARBION	
Commission intercommunale accessibilité		Communauté d'agglomération Foix –Varilhes	Françoise BARBION	

ÉDUCATION & FORMATION				
MANDAT	Quel collège ?	NOMINATION	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Commission départementale de suivi de l'assiduité scolaire		Inspection académique	Jean-Claude BOY	
Centre inter-institutionnel de bilans de compétences : Conseil d'administration		CIBC	Jean-Claude BOY	
Les Francas – Foix		Les Francas	Patrick COUGOUREUX	
Conseil départemental de la Jeunesse, des sports et de la vie associative	collège des représentants des associations familiales et des associations ou groupements de parents d'élèves	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	Michèle DOUIN	
Jeunesse au Plein Air		Ligue de l'Enseignement	Édith AUTHIÉ	

Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)	Au titre des "personnalités compétentes dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel". Sur proposition du président du conseil départemental	Préfecture	Patrick COUGOUREUX	Françoise BARBION
--	--	------------	--------------------	-------------------

GRANDS ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX				
MANDAT	Quel collège ?	NOMINATION	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Caisse d'allocations familiales		DRASS	Patrick DESTREM ; Muriel TACNET ; Michèle DOUIN ; Marie-Hélène De KERIMEL.	Marc CAUDRON
Caisse primaire d'assurance maladie : Conseil		CPAM Foix	Elke MALLEM	
Mutualité sociale agricole - conseil d'administration		Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées Sud	François de KERIMEL	
Mutualité Sociale Agricole - comité de protection des non-salariés agricoles		Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud	François de KERIMEL	
Commission Départementale des gens du voyage	Représentant la MSA	Préfecture	François de KERIMEL	
Conseil économique social et environnemental de l'Ariège (CESEA)		Conseil départemental de l'Ariège	François RINALDI	Marie-Hélène de KERIMEL
Commission de surendettement		Préfecture	Gisèle BARRIERE (représentante CGT)	François RINALDI
Commission d'inclusion financière		Banque de France	Lily CHIREUX	

Centre hospitalier du Val d'Ariège (CHIVA + CHPO (fusion) : Commission des usagers	Représentant des usagers	ARS	Édith AUTHIÉ	
Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC) : Commission des usagers	Représentant des usagers	ARS	Henriette AGERT	
Conseil territorial de santé	Représentant des usagers	ARS		Audrey ROBERT
Commission de conciliation d'indemnisation (CCI) des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales		ARS	Édith AUTHIÉ	
Schéma départemental de services aux Familles		Préfecture	Édith AUTHIÉ Audrey ROBERT	
Comité départemental des services aux Familles		DDTESPP	Édith AUTHIÉ Audrey ROBERT	Patrick DESTREM Lily CHIREUX Zina COPETTI
Commission consultative SPECTOM			Jean-Claude BOY	
Commission d'activité libérale			Édith AUTHIÉ	

IE QUOTIDIENNE				
MANDAT	Quel collège ?	NOMINATION	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Ariège assistance : Conseil d'administration		Ariège Assistance	Jean-Claude BOY	
Commission consultative des services publics locaux		Conseil départemental de l'Ariège	Jean-Claude BOY	
Commission d'Aide juridictionnelle		TGI de Foix	François RINALDI	
Commission consultative des services publics locaux de Foix		Mairie de Foix	Édith AUTHIÉ	

Commission Consultative des Services Publics Locaux		SMDEA	Françoise BARBION	
CCAS		ARTIGAT	Jeannette ALLEN	
		AX LES THERMES	Marie- Claude FAUVET	
		CASTILLON	Michèle DOUMENC	
		DAUMAZAN	Jean HIENNE	
		FOIX	Édith AUTHIÉ	
		LA TOUR DU CRIEU	Anne-Marie GLADIEUX	
		LE MAS D'AZIL	Bernard FRAISSE	
		LES BORDES SUR ARIZE	Jean HIENNE	
		MASSAT	Zina COPETTI	
		MAZÈRES	Christine ROOU	
		MONTGAILHARD	Jean-Marc PROUCHET	
		PAMIER	Lily CHIREUX	
		PRAT BONREPAUX	Arlette MAZET	
		SAINT-JEAN DE VERGES	Anne-Marie GLADIEUX	
		SAINT-JEAN DU FALGA	Nathalie BEYNE	
		SAINT-GIRONS	Guy LAFFONT	
		SAINTE-CROIX VOLVESTRE	Zina COPETTI	
		SAVERDUN	Jean-Louis BERTRAND	
		SEIX	Joël CLANET	
		TARASCON	Thérèse KIRSCH	
		VERNIOLLE	Anne-Marie GLADIEUX	
CIAS				

		COM. COM. VALLÉES HAUTE ARIÉÈGE	Thérèse KIRSCH	
		COM. COM. COUSERANS	Zina COPETTI	
Com départementale des taxis et des voitures de petite remise		PRÉFECTURE	Édith AUTHIÉ	
Commission départementale de la cohésion sociale		DDTESPP	Françoise BARBION	

III. MANDATS DE REPRÉSENTATION AU TITRE DE L'Uraf OCCITANIE

L'Udaf de l'Ariège est représentée à l'Uraf Occitanie par : Jean-Claude BOY et Henriette AGERT.

IV. LES ACTIONS ET SERVICES EN FAVEUR DES FAMILLES

L'Udaf de l'Ariège agit directement auprès des familles par le biais d'évènements, d'actions et de services qu'elle organise.

I. ACCUEILLIR, INFORMER ET ORIENTER LES FAMILLES

L'Udaf est amenée, tout au long de l'année, à répondre à des familles qui sollicitent l'institution pour des conseils ou à être orientées dans le cadre d'une situation difficile. Les familles contactent l'Udaf principalement par téléphone mais aussi parfois en se présentant spontanément dans les locaux.

L'équipe salariée, n'ayant pas les qualifications pour répondre à des questions juridiques ou pour mission d'aider à la constitution de dossiers administratifs, formule systématiquement une réponse à ces personnes : elle renvoie vers des associations et services compétents, des services de l'État ou professionnels qualifiés en s'appuyant sur un outil recensant les acteurs sociaux locaux.

II. SECRÉTARIAT DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE

« La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans

l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles »

Art. D215-7 du Code de l'action sociale et des familles.

Le secrétariat de la médaille de la famille est effectué par l'Udaf qui s'assure de la recevabilité des dossiers. Les décisions d'attribution sont prises par le préfet après avis de l'Udaf.

Une administratrice est en charge des enquêtes effectuées auprès des familles : Édith AUTHIÉ.

III. ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET RÉSEAUX D'ENTRAIDE ENTRE FAMILLES

a. La bibliothèque mobile « soutien à la parentalité »

L'Udaf 09 propose une bibliothèque mobile « soutien à la parentalité » (0 à 6 ans) qu'elle dépose dans les structures d'accueil enfance et petite enfance. L'idée est d'aller au plus près des familles, dans les lieux de vie qu'elles fréquentent déjà ainsi que dans les territoires ruraux.

Plus précisément, cette action vise à :

- renforcer les connaissances et les compétences parentales en favorisant l'accès de ces derniers aux ouvrages théoriques et pratiques sur le thème de la parentalité, de l'enfance, de l'éducation, etc.

- favoriser l'échange entre les parents et leur(s) enfant(s) grâce aux albums traitant des questions essentielles qui peuvent jaloner leur parcours : arrivée d'un autre enfant dans la famille, décès d'un des grands-parents, etc.

- favoriser et développer de nouveaux échanges entre « parents-enfants », « parents-parents » et « parents-professionnels » autour des ouvrages de la bibliothèque.

♦ Fonctionnement de la bibliothèque

La bibliothèque mobile est disponible sur simple demande d'une structure ou des familles qui fréquentent le lieu, durant plusieurs semaines, en fonction des besoins.

Cette bibliothèque est prêtée aux structures et les livres sont empruntés gratuitement par les familles.

La bibliothèque est gérée sur place par l'hôte qui permet le prêt et rend disponible ses professionnels pour échanger avec les parents. Elle est invitée à favoriser aussi les rencontres et discussions entre parents.

♦ Contenu de la bibliothèque

La bibliothèque mobile contient près de 350 supports, principalement des livres : une partie s'adresse aux adultes et l'autre correspond à des livres jeunesse, des jeux pour la famille.

Cet outil est véritablement « clef en main » : mise à disposition de cubes de rangement facilitant l'installation et l'accès aux livres et création des outils de suivi de l'action (convention de partenariat avec les structures-hôtes, fiches d'inventaire, cahier de suggestions, etc.).



♦ Lieux d'accueil de la bibliothèque

En 2024, l'Udaf de l'Ariège a utilisé sa bibliothèque mobile « soutien à la parentalité » au sein de sa structure qui accueille des enfants et leurs familles : ateliers parentalité.



b. Réseaux d'entraide entre parents via le réseau social Facebook

Cette action est née du constat que les groupes fermés Facebook semblent bien fonctionner et que de nombreuses informations sont communiquées entre familles et individus presque « instantanément ». Parallèlement, les résultats de l'Observatoire des familles sont venus confirmer l'usage d'Internet par les familles pour trouver des informations.

En partant de ce constat et après un état des lieux des groupes Facebook existant en Ariège, le conseil d'administration a souhaité développer des réseaux d'entraide et d'échanges entre parents en créant et en administrant – au moins au début – des groupes Facebook. L'idée est de mettre en relation les familles entre elles, par bassin de vie, via le réseau social et que cela se concrétise par des rencontres directes. Ces contacts seraient inhérents aux échanges du groupe. 9 groupes ont été créés, un par bassin de vie.

Les publications sont soit postées par l'Udaf pour relayer des informations et activités locales à destination des familles, soit postées par des parents sur des activités à venir ou des demandes d'aides et de conseils.

Les familles peuvent également commenter les publications de l'Udaf ou d'autres parents.

c. Familles en fête : entre parentalité, pédagogie et détente



La 1^{ère} édition 2018 avait réuni près de 1500 personnes, la seconde 1300 personnes environ au parc Bouychères de Foix. En raison de conditions climatiques défavorables ainsi que du contexte sanitaire, l'évènement a dû être annulé en 2020.

L'édition 2021 a eu lieu malgré la crise sanitaire, 800 personnes étaient présentes. En 2022, *Familles en fête* a rassemblé 1000 personnes. Plus de 2800 participants ont été comptés pour l'édition 2023 qui a eu lieu le dimanche 24 septembre 2023. En 2024, *Familles en fête* s'est tenu le dimanche 22 septembre et a rassemblé 1300 personnes, malgré le mauvais temps.

Les objectifs

L'objectif de cet événement est de rassembler les familles à l'occasion d'une journée festive, ludique mais aussi pédagogique. L'Udaf souhaite favoriser les relations de complicité intrafamiliales notamment entre les parents et leurs enfants, permettre la rencontre des familles en proposant un temps accessible à tous, notamment grâce à la diversité et la gratuité des activités.

Une commission interne « Familles en fête »

Les membres de la commission ont été consultés de façon individuelle pour concevoir la programmation de cet événement. Marie-Hélène de Kerimel, Françoise Barbion, Henriette Agert et François Rinaldi, bénévoles au sein de l'Udaf, ainsi que les salariées, ont travaillé à l'organisation.

La tombola organisée par l'Udaf sur la journée a de nouveau rencontré un grand succès ; 25 lots ont été distribués.



d. Des livres à soi

Des livres à soi est un programme de médiation à la littérature jeunesse, de démocratisation de la lecture et de prévention de l'illettrisme, principalement déployé dans les QPV, qui recourt au livre de jeunesse comme vecteur d'inclusion sociale et de soutien à la parentalité. Ce dispositif s'organise avec les structures sociales de proximité que fréquentent les familles.

L'Udaf a développé depuis plusieurs années des actions dans le domaine de la parentalité mais aussi de l'objet livre comme outil de parentalité, d'échanges parents-enfants, parents-professionnels, enfants-professionnels et lutte contre l'illettrisme.

Le dispositif en Ariège a été reconduit en 2024.



Objectifs de l'action

- favoriser l'installation et l'usage du livre de jeunesse dans la relation parent/enfant ;
- former les parents et aider les enfants des familles éloignées du livre à se familiariser avec le langage, l'image, la narration, l'écrit et leurs supports ;
- développer une méthode de médiation à la littérature jeunesse souple, innovante, aisément appropriable pour que le projet s'adapte à la compétence lecture de chaque famille ;
- décroïsonner l'intervention des acteurs du social, de l'enfance et du livre pour déboucher sur un agenda commun et une démarche concertée.

Public

- familles en difficulté vis à vis de la lecture, éloignées des lieux institutionnels du livre et plus globalement de la culture, qui vivent dans des quartiers politique de la ville, en zones rurales, à Pamiers et à Foix (soit 40 familles).
- les familles bénéficiaires sont d'abord repérées par l'Udaf et les structures sociales relais. Ces dernières élaborent, sur la base de leurs connaissances des familles, des enfants et du quartier, les critères à partir desquels la proposition est faite à 40 familles

des quartiers, de s'inscrire de manière volontaire dans le projet, sans aucune participation ou contrepartie financière.

Déroulé de l'action

L'Udaf a deux rôles :

- Rôle 1 : elle coordonne le dispositif ariégeois.
- Rôle 2 : elle anime des ateliers avec une partie des familles.

Les partenaires peuvent avoir plusieurs rôles :

- Animer des ateliers avec les parents et organiser les sorties familiales ;
- Participer à repérer les familles cibles et les orienter vers le dispositif.

Six ateliers (à raison d'un par semaine) permettent aux parents en difficulté de lecture de se familiariser et se former à l'usage du livre et de l'album jeunesse pour installer ce dernier dans leurs pratiques familiales et la relation à leurs enfants. En amont, les professionnels et bénévoles des structures sociales de proximité opératrices du projet sont accompagnés pour intégrer et développer la place du livre de jeunesse dans leurs structures et leurs pratiques professionnelles et suivent des cursus de formation à la médiation pour permettre aux parents, lors des ateliers susmentionnés, de découvrir et de s'approprier la littérature jeunesse.

Pour cette quatrième année, l'Udaf est en charge de la formation des professionnels amenés à animer les ateliers. La plupart ayant déjà participé aux formations des années précédentes, il n'a pas été nécessaire de les reconduire de la même façon. Cependant, la formation sera proposée aux nouveaux animateurs lorsque cela sera opportun.

Au plan opérationnel, l'action s'appuie sur les professionnels des structures sociales et de l'enfance, mieux à même de toucher les publics concernés, mais elle se réalise en étroite collaboration avec les acteurs du livre et de la lecture et décroïsonne les cultures professionnelles et interventions considérées. Ainsi s'organisent, entre les ateliers, des sorties préparées des familles en bibliothèque, en librairie et sur un événement littéraire dans la région. Chaque famille bénéficie (en une ou plusieurs fois), au cours de l'action, de chèques-lire.



Des livres à soi pour lire en famille




Ateliers - Découverte de livres pour enfants entre parents

DES LIVRES A SOI POUR LIRE EN FAMILLE

Vous avez envie de découvrir des livres pour les partager avec vos enfants, vos petits enfants votre petit frère ou petite sœur ? Nous vous proposons un parcours de découverte dans le monde des livres. On peut venir même si on ne sait pas lire, ou peu lire .

5 ateliers pour explorer différents styles de livres de 14 h à 15 h 30 dans les locaux du centre social CAF PAMIER .

04 mars 2024 : livres pop-up
 11 mars 2024 : imagiers et abécédaires
 18 mars 2024 : histoires tout en images
 25 mars 2024 : livres jeux
 08 avril 2024 : livres médias

3 sorties : à la médiathèque, à la librairie et dans un salon du livre ou rencontre avec un auteur (à définir)

1 fête pour clôturer les ateliers Votre participation à l'ensemble du parcours est gratuite et permet de recevoir une petite surprise à l'issue des ateliers.
 Si vous êtes intéressés, contactez le centre social CAF de Pamiers.





Inscriptions obligatoires et renseignements :

centre social CAF de Pamiers
 Place des Héros de la Résistance
 09100 Pamiers




Les 1ers ateliers ont été mis en place fin novembre-début décembre 2021 et poursuivis en 2022, 2023 et 2024. Ils se sont déroulés au sein des centres sociaux de Pamiers et Lavelanet, de la MJC de Pamiers ainsi qu'à Saint Girons dans la salle commune de l'Udaf. Les ateliers de la session 2023-2024 se sont déroulés dans le centre social de Lavelanet et la MJC de Pamiers.

La fête de clôture des ateliers a eu lieu le 26 juin 2024 au Parc Bouychères de Foix.



e. Les ateliers parentalité à Lavelanet

Les ateliers parentalité du centre social de Lavelanet se poursuivent. Bien que les ateliers soient ouverts à tous, les personnes présentes sont issues de pays étrangers et expriment donc le besoin de savoir parler le français et de le comprendre pour assurer pleinement leur intégration et donc leur parentalité. Chaque jeudi, les personnes étaient accueillies durant 3h de janvier à juin inclus soit 48h au total.

À chaque atelier, nous accueillons une dizaine de personnes mais ce nombre varie en fonction des périodes (vacances scolaires, période de fêtes, etc.). En comparaison aux années précédentes, nous remarquons qu'il n'y a pas de va-et-vient et que les personnes présentes sont toujours les mêmes.

Durant l'année scolaire 2023-2024, les ateliers parentalité de Lavelanet ont été menés par Johanna FELEAN. Voici les thématiques abordées durant cette période, tous les jeudis, toute la journée : Scolarité et système scolaire français, activités péri-scolaires, liste des activités possibles autour de Lavelanet. Comment s'inscrire ? Aide possibles, formulaires administratifs : comment les remplir, le logement, les démarches en ligne, mises en situation diverses : rencontre parents-professeurs, prendre un rdv, les aliments, les sports, les professions, les transports, raconter activités passées, le parcours personnel, se projeter dans des projets de vie à court et long terme, Le premier atelier pour l'année scolaire suivante a démarré le jeudi 3 octobre 2024 avec Anne VIVES.

Voici les thématiques abordées les jeudis : La santé, le corps, les spécialités médicales, les contacts téléphoniques, les numéros d'urgence, la création d'un annuaire papier (urgence/santé), comment rechercher un professionnel de santé sur internet, comment prendre un rendez-vous pour son enfant ou soi-même.

Le groupe est constitué d'une dizaine de personnes essentiellement venues de pays différents (Algérie, Maroc, Arménie...). Au-delà du contenu apporté, en lien avec la parentalité, ces personnes viennent à cet atelier pour trouver un lien social, de l'aide, du soutien, des conseils. De plus, c'est pour elles l'occasion de sortir du contexte familial et partager une activité en dehors de la maison avec d'autres. Tout au long de ces séances nous échangeons autour des us et coutumes françaises (signification des mots français), des démarches administratives obligatoires...

Ce groupe est très dynamique. Il transpire une forte envie d'apprendre, d'échanger et de s'entraider.

IV. INFORMATION ET SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX (ISAF)

Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)

L'UDAF a relayé les Semaines d'information sur la santé mentale qui se sont déroulées en 2024.

Qu'est-ce que « Les Semaines d'information sur la santé mentale » ?

Les objectifs de cet événement national entrent en résonnance avec les missions de l'Udaf. Ils se déclinent en cinq orientations :

- Sensibiliser le public aux questions de santé mentale,
- Informer sur les différentes approches de la santé mentale,
- Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale,
- Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale,
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

V. HABITAT INCLUSIF - FAMILLE-GOUVERNANTE

Le dispositif consiste à créer des appartements partagés pour le bénéfice d'adultes en situation de handicap. Au sein de ces appartements intervient un(e) aide à domicile en tant que prestataire de service, pour contribuer à l'organisation de la vie quotidienne et favoriser l'autonomie des personnes, lorsque le/la locataire peut y avoir droit.

Ce dispositif est spécifique au réseau Unaf-Uraf-Udaf et a fait ses preuves depuis les années 1990. Il propose une solution d'habitat inclusif en petite colocation.

En 2024, l'Udaf a continué à rencontrer les différents partenaires sur le territoire. Les dossiers de demande de subventions ont été envoyés et l'Udaf a répondu aux appels à projet sur ce thème.

Quatre appartements de l'OPH 09 au sein du quartier de Sières à Saint - Giron nous ont été attribués. Nous travaillons à développer ce projet malgré de nombreuses difficultés.

a. Présentation générale

Le dispositif « Habitat inclusif - Famille Gouvernante » a pour vocation essentielle de proposer un accompagnement adapté au sein d'un habitat partagé, il permet de rompre l'isolement de personnes vulnérables.

Habitat inclusif-Famille Gouvernante est un dispositif de logements partagés. Ce dispositif propose un cadre stable et rassurant, un lieu de vie en petite colocation à dimension familiale, pour des personnes ne pouvant et/ ou ne voulant plus vivre seules.

L'Udaf 09 garantit la réussite du dispositif en tant que porteur de projet et en assurant le suivi des actions entreprises. Des temps d'échanges sont mis en place notamment un conseil de maison, pour construire le projet de vie sociale et partagée.

L'Udaf mettra en place des partenariats locaux forts notamment en faisant le lien entre les habitats, les intervenants extérieurs, les partenaires, etc.

Une convention est signée avec plusieurs partenaires dans le champ social, médico-social, sanitaire, notamment avec une association prestataire de service afin de veiller au bon déroulement de la vie quotidienne et au bien-être des habitants, et propose une aide adaptée vers l'autonomie. D'autres conventions partenariales sont en cours de

signature, avec l'hôpital, les bailleurs, les financeurs, etc. Une offre qui se définit par un fort maillage territorial.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN TEL PROJET ?

Rompre l'isolement, favoriser l'accès au logement et améliorer l'accompagnement, la vie quotidienne et l'inclusion sociale d'adultes en situation de handicap par la création d'appartements partagés dans lesquels interviennent des professionnels qualifiés.

Ce projet vise une meilleure inclusion sociale des personnes fragiles grâce à une approche transversale autour du soin, du logement, de l'insertion et de l'accompagnement social.

Le but est de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap.



QUI SONT LES PERSONNES QUI INTÈGRENT LE PROJET HABITAT INCLUSIF- FAMILLE GOUVERNANTE ?

Hommes et femmes en situation de handicap, ne pouvant et / ou ne voulant plus vivre seuls, et aspirant à une vie en toute petite collectivité, tout en étant chez eux.

La participation financière des bénéficiaires se fait par le loyer, les charges locatives, assurances, l'alimentation, la prestation du prestataire de service payée par les Prestations Compensation du Handicap ou tout autre prestation perçues par les locataires.

Les modalités de financement se feront par la mise en commun des aides sociales (PCH, Aide sociale à l'hébergement...), et par des financements complémentaires.

En 2024, l'Udaf poursuit son conventionnement avec le Conseil départemental de l'Ariège pour le financement de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) entre la CNSA et le Conseil départemental. Suite à la présentation en 2022 du projet d'habitat inclusif de l'Udaf 09, celui-ci avait été retenu, et de ce fait une convention tripartite avec le CD 09, la CNSA et l'Udaf 09 avait été signée le 31 décembre 2022.

Cette convention est destinée à la mise en œuvre et l'animation du projet de vie sociale et partagée et à la coordination des habitants du dispositif et uniquement à cela.

La subvention attribuée est de 5000 €/an et par habitant pour 10 habitants, au moment où ceux-ci entrent dans le logement.

b. Organisation du dispositif.

Le logement et le cadre de vie

Il s'agit d'appartements (Type 3, Type 4) qui permettent au total l'accueil de dix personnes pour le dispositif, dans un ou plusieurs immeubles dans un périmètre très proche.

L'aménagement doit prendre en considération les lieux de vie en commun (cuisine, salon), les lieux individuels (chambres) et les sanitaires (SDB, WC).

Les personnes sont sous-colocataires et l'Udaf 09 est signataire du bail et garantit l'entretien des logements et le paiement des loyers. Chaque occupant est bénéficiaire d'une aide au logement (APL ou autre).

Fonctionnement :

Les personnes souhaitant bénéficier du dispositif doivent faire une demande préalable via un dossier d'entrée dans le dispositif. Une rencontre se fera avec la cheffe de service, afin d'échanger et d'être informé sur les modalités du dispositif.

Les personnes bénéficieront du dispositif au travers de la signature d'un bail. L'association prestataire met à disposition de ces lieux de vie, une animatrice, avec pour mission principale d'apporter un accompagnement, une aide et un soutien aux locataires du dispositif dans tous les actes de la vie quotidienne.

Afin de prévenir les ruptures de soins, chaque locataire continue de bénéficier du suivi auquel il avait droit jusqu'alors, des soins, des infirmiers libéraux, etc.

Les mandataires judiciaires en charge des mesures de protection des personnes bénéficiaires du dispositif seront en charge de la partie sociale, administrative et budgétaire, en tenant compte des particularités de chacun de leurs protégés et de leurs projets de vie sociale et partagé conformément à leurs mandats.

La cheffe de service coordonne et est responsable du bon fonctionnement du projet et de son développement : animation des réunions, formalisation des partenariats et conventions, responsable des achats de mobilier et de l'aménagement des appartements, suivi budgétaire du dispositif, évaluation du dispositif. Elle a pour mission d'être présente sur chaque site une fois par semaine pour veiller à la coordination de proximité et à la bonne entente au sein des logements : intégration des nouveaux locataires et suivi de leur évolution au sein du dispositif en lien avec les partenaires et les services de soin, mise en place de partenariats de proximité, soutien aux aides à domicile.

Les activités durant l'année 2024 : repas partagés tous les mardis, atelier peinture, jardinage, jeux de société/lotos, débat/discussion sur la vie en communauté, atelier de rénovation de mobilier, sorties à l'extérieur : piscine, bowling, lac de Bethmale, village gaulois, ferme aux reptiles. Accompagnement : démarches administratives et tâches du quotidien comme la mise en place des courses en ligne ou l'achat de téléphone et l'utilisation d'internet... etc

Début 2024, 3 personnes faisaient parties du dispositif. Une personne est partie avant l'été et une nouvelle personne est arrivée mi-octobre 2024. Actuellement, 3 personnes

occupent 3 appartements. Une personne conseillée par l'URP du CHAC de Saint-Girons pourrait intégrer le dispositif en 2025.

Début 2024 Johanna FELEAN était présente 2 à 3 jours par semaine à la salle commune de Saint-Girons. Depuis septembre 2024, Anne VIVES intervient sur le dispositif à hauteur d'un temps partiel.

VI. ACTION NUMÉRIQUE

a. Préambule

Le temps passé devant les écrans, par les enfants, comme les adultes, et l'effet des écrans sur les capacités psycho-motrices et sociales des enfants sont des sujets importants de notre société actuelle.

L'Udaf 09 est engagée dans diverses actions autour du numérique, une réflexion et des projets en direction des familles sur la question du numérique. Nous avons mis en œuvre une action en faisant intervenir une conférencière.

Le constat : Le temps passé devant les écrans, par les enfants, comme les adultes peut être parfois important ; l'effet des écrans sur les capacités psychomotrices et sociales des enfants est une préoccupation toujours plus présente. Certains enfants jouent beaucoup à des jeux vidéo et parfois même déconseillés à leur âge.

Tout cela peut engendrer des difficultés d'attention en tant qu'élèves, des troubles cognitifs et comportementaux, ainsi que des effets délétères sur leur développement.

Le but d'une telle action n'est pas de faire la leçon ou d'avoir un avis tranché sur la question. Mais bien d'ouvrir la réflexion et le débat entre les parents, les enseignants et les principaux concernés : les enfants.

Face au constat de la numérisation de la vie au quotidien. Informer sur les questions de la santé autour de prévention du numérique et de la prévention des risques par l'organisation de dispositifs d'éducation et de sensibilisation, ouvert à tous.

Mieux appréhender les outils numériques, pour mieux se protéger et protéger ses proches. Répondre à cinq objectifs :

- sensibiliser le public ;
- informer ;
- rassembler autour de la prévention ;
- usage responsable du numérique ;
- faire connaître.

b. « Conférence- débat »

Cette conférence, accessible gratuitement, propose d'échanger sur l'impact du numérique dans la vie quotidienne, tout en sensibilisant à ses risques et ses enjeux. Résolument au service de la médiation et de l'inclusion numérique, c'est l'occasion d'un point de rencontre.

L'objectif : Prévention sur l'usage des écrans.

« 4 clés pour accompagner son enfant dans l'usage des écrans ».

Au total une cinquantaine de personnes ont été touchées par la conférence animée par une formatrice conseil en développement des compétences psychosociales et prévention de l'usage des écrans.

Un bilan positif quantitativement aussi bien que qualitativement : Une belle action menée, un engagement fort et positif auprès des différents publics.

VII. AIMER LIRE EN S'AMUSANT

a. Objectifs de l'action

En 2024, l'Udaf a renouvelé son travail partenarial avec l'inspection d'académie, les établissements scolaires, les équipes périscolaires et les services municipaux de la ville de Foix. Ce travail a pour but de repérer les enfants ayant besoin d'améliorer leur niveau de compétence en lecture et en compréhension ainsi que de développer le goût et la pratique de la lecture et plus globalement des apprentissages.

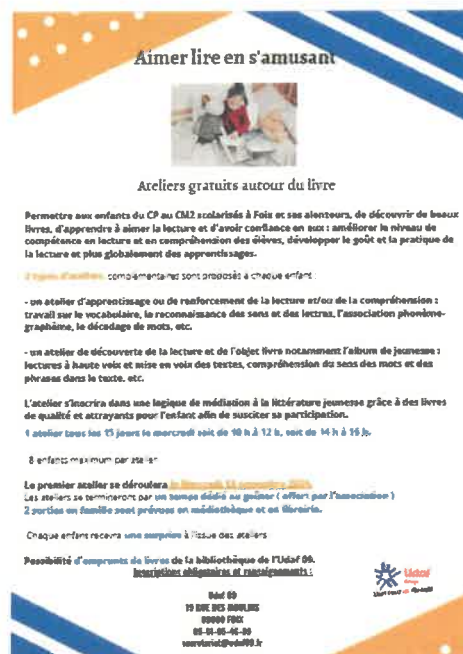
Pour répondre à ce besoin, deux ateliers complémentaires sont proposés à chaque enfant :

- un atelier d'activités sur l'appropriation de la lecture (jeux sur le vocabulaire, la reconnaissance des sons et des lettres, l'association phonème-graphème, le décodage de mots, etc.)

- un atelier de découverte de la lecture et de l'objet livre notamment l'album de jeunesse (lectures à haute voix et mise en voix des textes, compréhension du sens des mots et des phrases dans le texte, etc.)

Les ateliers se terminent par un goûter offert par l'association, un moment d'échange et de partage.

Les ateliers s'inscrivent dans une logique de médiation à la littérature de jeunesse grâce à des livres de qualité et attrayants pour l'enfant afin de susciter l'envie d'aller vers le livre. L'idée est de pouvoir échanger, faire le lien avec les familles, mettre en évidence les outils utilisés (notamment les livres) et proposer l'emprunt de livres appartenant à l'Udaf, par les familles.



Les contenus d’animation proposés : lecture, jeux de mots, jongler avec les sons, mots mêlés, jouer avec les lettres, construire des phrases, rallye lecture, contes collectifs, rechercher les images perdues.

b. Déroulé des ateliers

La session 2024-2025 a débuté en novembre 2024. Nous comptons 7 enfants inscrits dont 4 présents à chaque atelier.

Afin de renforcer l'action et d'inscrire la pratique de la lecture directement dans les foyers, l'Udaf a proposé des actions complémentaires aux ateliers ; 2 sorties préparées en médiathèque, avec les enfants et leur famille ainsi qu'une fête de clôture.

Chaque enfant reçoit une surprise (livres et chèques lire) à l'issue des ateliers.

V. RÉSEAU : Uraf - Unaf

I. UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES D'OCCITANIE (Uraf)

Conseils d'administrations et bureaux

L'Udaf de l'Ariège fait partie du conseil d'administration de l'Uraf Occitanie : madame AGERT, ainsi que monsieur BOY sont administrateurs.

L'Udaf a participé aux différentes réunions, visioconférences, et réunions téléphoniques en 2024.

II. UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (Unaf)

a. Assemblée générale de l'Unaf

L'assemblée générale de l'UNAF s'est déroulée les 22 et 23 juin 2024 à Pau.

b. Veille documentaire et appui technique

La lettre électronique de l'Unaf est un outil synthétique pour l'Udaf sur l'actualité nationale. Elle est diffusée auprès de tous les administrateurs et salariés de l'Udaf, tout comme certaines lettres destinées aux représentants familiaux (CCAS, etc.).

L'Udaf tend à exploiter de plus en plus les ressources disponibles sur le portail documentaire et les possibilités qui sont offertes en termes de valorisation des actions auprès du réseau.

L'Udaf prend régulièrement conseil auprès des chargés de mission de l'Unaf dans le cadre de la démarche de consolidation de son fonctionnement et de ses possibilités de développement.

VI. ÉLÉMENTS FINANCIERS

I. RAPPORT FINANCIER 2024

L'UDAF de l'Ariège malgré les difficultés du secteur de l'économie sociale et solidaire dues à la forte augmentation des charges et à la baisse des subventions, a essayé de faire face au mieux à ses engagements auprès des familles en essayant de maintenir ses activités (Habitat Inclusif) et en développant certaines, (en particulier l'aide à la parentalité).

En 2024 pour l'habitat inclusif, nous n'avons pas pu obtenir suffisamment de nouveaux locataires. Nous avons toujours un logement non occupé et l'Udaf prend à sa charge la totalité du loyer. Tous ces problèmes ont eu des conséquences sur la situation économique et financière de notre Udaf.

Après les opérations d'inventaire de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, le déficit 2024 atteint 22 949 €. (14 584 € en 2023).

Le total des charges a baissé de 47 160,24 € par rapport à 2023. Très peu de charges exceptionnelles, baisse des charges du personnel du fait du départ d'une salariée et diminution du temps de travail de la remplaçante (mi-temps au lieu d'un temps plein). Nous avons essayé de limiter au maximum l'effet inflation sur les autres postes.

Le total des produits a baissé de 55 522 € par rapport à 2023. Pas d'autres produits exceptionnels de gestion, baisse des subventions, de plus n'ayant pas reçu les notifications de certains organismes, 3 650€ n'ont pas pu être comptabilisés.

Actif du bilan.

La valeur nette comptable de l'immeuble est de 50 842 € en fin d'exercice 2024.

La trésorerie au 31/12/2024 a baissé. Notre problème en 2024 a été la gestion de la trésorerie du fait du retard pris par certains financeurs pour verser les soldes de l'année précédente et les avances de l'année en cours. Ce qui nous a amené à plusieurs reprises à demander une avance exceptionnelle à l'UNAF.

Ces avances nous ont permis d'éviter des frais bancaires surtout que les arrêtés définitifs du gouvernement pour 2024 ont été signés pour la première fois très tardivement en février 2025.

Passif du bilan

Le fonds associatif diminue en raison de l'imputation du résultat déficitaire mais reste suffisant pour notre fonctionnement. Nous avons une provision importante pour travaux de 65 554 €.

L'UDAF a un faible taux d'endettement. Le solde de l'emprunt pour travaux (de 30 000 €) est de 8 095.62 €.

L'équilibre comptable en 2025 devrait être rétabli sans problème du fait de la suppression d'1/2 poste de salarié, en supposant que nous n'aurons pas de nouveau de nouvelles coupes budgétaires.



SOGIREX
WALTER FRANCE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

II. COMPTES 2024

ASS U.D.A.F.
19 Rue Des Moulins

09000 FOIX

N° SIRET :

Comptes Annuels
Exercice clos le : 31 décembre 2024

Siège social : ZA Foix Nord - Permilhac - 09000 FOIX - Téléphone : 33 (0)5 61 02 22 22 - Fax : 33 (0)5 61 02 22 29
Autre bureau : 3, Route de Trémège - Z.A. de Gabrielat - 09100 PAMBERS - Téléphone : 33 (0)5 61 60 98 70 - Fax : 33 (0)5 61 60 98 79
Autre bureau : 2 Avenue Aristide Bergès - 09200 SAINT-GIRONS - Téléphone : 33 (0) 5 61 02 97 22
E-mail : contact@sogirex.com - Site Internet : www.sogirex-walterfrance.com
Sarl au capital de 341 000 Euros - RC Foix 81 B 37 - SIRET : 321 795 494 00061 - TVA CEE FR06321795494 - APE : 6920Z
Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Toulouse Midi Pyrénées, Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

RAPPORT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ASS U.D.A.F.
Pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	269 949,94 €
Résultat net comptable	-22 948,63 €
Total du bilan	196 112,99 €

Fait à Foix,
Le 10/04/2025.
C. ALBERO,
Expert-comptable.

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	1 440	1 440		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	11 434		11 434	11 434
Constructions	316 443	265 601	50 842	54 813
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	196 815	115 298	81 517	84 451
Immobilisations corporelles en cours				3 057
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	764		764	764
Prêts				
Autres	1 448		1 448	1 448
TOTAL (I)	528 343	382 338	146 005	155 966
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	3 797		3 797	3 979
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	44 747		44 747	26 138
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	414		414	26 784
Charges constatées d'avance	1 150		1 150	
TOTAL (II)	50 108		50 108	56 902
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	578 451	382 338	196 113	212 868

BILAN PASSIF

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	38 560	38 560
Fonds propres complémentaires	188 275	188 275
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 001	1 001
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	23 326	23 326
Autres		
Report à nouveau	-175 539	-160 955
Excédent ou déficit de l'exercice	-22 949	-14 584
<i>Situation nette (sous total)</i>	52 674	75 623
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	52 674	75 623
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	71 099	70 404
TOTAL (III)	71 099	70 404
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 512	11 193
Emprunts et dettes financières diverses	1 585	1 042
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 473	16 185
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	17 372	19 712
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 398	18 710
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	72 340	66 842
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	196 113	212 868

COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 491	1 582
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	71 742	63 600
<i>Dont parrainages</i>	290	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	191 235	224 076
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	713	1 556
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4 769	5 982
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	269 950	296 796
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	204	329
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	114 342	120 564
Aides financières	19 253	18 710
Impôts, taxes et versements assimilés	8 618	8 835
Salaires et traitements	96 215	117 861
Charges sociales	32 035	41 754
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 639	19 179
Dotations aux provisions	695	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	307	304
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	291 307	327 536
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-21 357	-30 741
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	404	397
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	404	397
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	112	167
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	112	167
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	293	230

COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-21 065	-30 511
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		28 686
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		28 686
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 884	12 759
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 884	12 759
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 884	15 927
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	270 354	325 879
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	293 303	340 463
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-22 949	-14 584

ANNEXE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 196 112,99 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -22 948,63 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des Immob. début d'exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		1 440		
CORPORELLES	Terrains			11 434		
	Constructions	Sur sol propre		316 443		
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agents & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage Industriels					
	Autres Immos corporelles	Inst. générales, agents & aménagts divers		137 360		12 284
		Matériel de transport		10 892		
		Matériel de bureau & mobilier Informatique		35 565		450
		Emballages récupérables & divers		303		
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL				511 997		12 734
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres Immobilisés			764		
	Prêts et autres Immobilisations financières			1 076		
TOTAL				1 840		
TOTAL GENERAL				515 277		12 734

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des Immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'Immob. Incorporelles	TOTAL				1 440	
CORPORELLES	Terrains					11 434	
	Constructions	Sur sol propre				316 443	
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage Indust.						
	Autres Immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				149 644	
		Matériel de transport				10 892	
		Mat. bureau, inform., mobilier				36 015	
		Emb. récupérables & divers				303	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL						524 731	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres Immobilisés					764	
	Prêts & autres immob. financières					1 076	
TOTAL						1 840	
TOTAL GENERAL						528 011	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 440			1 440
TOTAL	1 440			1 440
Terrains				
Constructions	261 630	3 971		265 601
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles	53 278	15 222		68 499
Inst. générales agencem. amén.	10 892			10 892
Matériel de transport	35 196	446		35 643
Mat. bureau et informatiq., mob.	303			303
Emballages récupérables divers				
TOTAL	361 299	19 639		380 938
TOTAL GENERAL	362 739	19 639		382 378

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amortis fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	4 850	695		5 545
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations	65 554			65 554
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL		70 404	695		71 099
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres Immo's financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL		70 404	695		71 099
Dont provisions pour pertes à terminalison					
Dont dotations & reprises			695		

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 448		1 448
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 797	3 797	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	44 747	44 747	
	Charges constatées d'avance	1 150	1 150	
	TOTAUX	51 143	49 694	1 448
RENOIS	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	39 722
Disponibilités	
TOTAL	39 722

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	38 560,28				38 560,28
Fonds propres complémentaires	188 274,54				188 274,54
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires	1 000,88				1 000,88
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	23 326,15				23 326,15
Report à nouveau	-160 955,19		-12 157,74		-175 539,31
Excédent ou déficit de l'exercice	-14 584,12		12 157,74		-2 426,38
TOTAUX	75 622,54				73 196,16

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	21 512	16 510	5 002	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	1 585	1 585		
Fournisseurs & comptes rattachés	14 473	14 473		
Personnel & comptes rattachés	6 013	6 013		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	11 040	11 040		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	318	318		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	17 398	17 398		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	72 340	67 338	5 002	

renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

3 097

ENGAGEMENTS

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 5 545,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,40 %

Départ volontaire à 64 ans

Taux de rotation

faible

L'entité n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Montant de l'engagement au 31.12.2024 : 5 545 €.

DETAIL DES COMPTES

DETAIL COMPTES D'ACTIF

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF		Exercice du		01/01/24 au 31/12/24		01/01/23 au 31/12/23		Variation N / N-1	
				Valeur nette		Valeur nette		en valeur en %	
ACTIF IMMOBILISE									
Immobilisations incorporelles									
Autres									
20820000 Progiciels udaf				1 440		1 440			
28082000 Progiciels				-1 440		-1 440			
Immobilisations corporelles									
Terrains									
21150000 Terrains bâtis				11 434		11 434			
				11 434		11 434			
Constructions									
21310000 Batiments				50 842		54 813		-3 971 -7,24	
28131000 Amortis. constructions				316 443		316 443			
				-265 601		-261 630		-3 971 -1,52	
Autres									
21810000 Install générales, agencements				81 517		84 451		-2 934 -3,47	
21820000 Matériel de transport institut				149 644		137 360		12 284 14,55	
21830000 Matériel bureau, informatique				10 892		10 892			
21831000 Matériel de bureau				3 237		3 237			
21832000 Matériel informatique				3 613		3 613			
21840000 Mobilier				5 775		5 365		410 0,49	
21881000 Matériel foyer du personnel				23 350		23 350			
28181000 AMT INST GEN, AGENC, AMEN DIV				303		303			
28182000 Amortis. matériel de transport				-68 499		-53 278		-15 222 -18,02	
28183000 Amort. équipements bureau				-10 892		-10 892			
28183100 Matériel de bureau				-3 237		-3 237			
28183200 Amort mat inform udaf				-3 613		-3 613			
28184000 Amortis. mobilier udaf				-5 402		-4 996		-406 -0,48	
28188100 Amort mat foyer du personnel				-23 350		-23 350			
				-303		-303			
Immobilisations corporelles en cours									
23000000 Immobilisations en cours						3 057		-3 057 -100,00	
						3 057		-3 057 -100,00	
Immobilisations financières									
Autres titres immobilisés									
27180000 Autres titres				764		764			
				764		764			
Autres									
27550000 Cautionnements				1 448		1 448			
				1 448		1 448			
TOTAL (I)				146 005		155 966		-9 962 -6,39	
ACTIF CIRCULANT									
Stocks et en-cours									
Créances									
Clients, usagers et comptes rattachés									
Autres									
401DIV Fournisseurs divers				3 797		3 979		-183 -4,59	
401NEX Compte 08NEX				44 747		26 138		18 609 71,19	
401UNA Unaf						43		-43 -100,00	
46710000 Débiteur divers journal				390				390	
467220 Compte Habitat Inclusif				1 200		1 200			
46870000 Divers - produits à recevoir				1 035		1 035			
				2 400		2 400			
				39 722		21 460		18 262 85,10	
Disponibilités									
51200000 Banque				414		26 784		-26 370 -98,45	
51211000 LIVRET CREDIT MUTUEL						6 275		-6 275 -100,00	
Charges constatées d'avance									
48600000 Charges const avance udaf				1 150		20 510		-20 096 -97,98	
				1 150				1 150	
								1 150	
TOTAL (II)				50 108		56 902		-6 794 -11,94	

DETAIL COMPTES D'ACTIF

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du	01/01/24 au 31/12/24	01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
		TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	196 113	212 868	-16 755

DETAIL COMPTES DE PASSIF

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Exercice du 01/01/24 au 31/12/24	Exercice du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	38 560	38 560		
10210000 Autres réserves	38 560	38 560		
Fonds propres complémentaires	188 275	188 275		
10260000 Subvention investiss état mod	180 652	180 652		
10261000 Subvention invest département	7 622	7 622		
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires	1 001	1 001		
10300000 Fonds associatifs droit de rep	1 001	1 001		
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	23 326	23 326		
10680000 Provision fonds de trésorerie	23 326	23 326		
Report à nouveau	-175 539	-160 955	-14 584	-9,06
11900000 Report à nouveau (solde débite	-119 138	-104 554	-14 584	-13,95
11930100 Ran déficit non repris tpsa	-56 401	-56 401		
Excédent ou déficit de l'exercice	-22 949	-14 584	-8 365	-57,35
Situation nette (sous total)	52 674	75 623	-22 949	-30,35
TOTAL (I)	52 674	75 623	-22 949	-30,35
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour charges	71 099	70 404	695	0,99
15300000 Provisions pour retraite lic	5 545	4 850	695	14,33
15720000 Provisions pour grosses répara	65 554	65 554		
TOTAL (III)	71 099	70 404	695	0,99
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 512	11 193	10 320	92,20
16400000 Emprunts	8 096	11 193	-3 097	-27,67
51200000 Banque	13 417		13 417	
Emprunts et dettes financières diverses	1 585	1 042	543	52,09
16500000 DEPOTS ET CAUTIONNEM. RECUS	1 585	1 042	543	52,09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 473	16 185	-1 712	-10,58
Dettes fiscales et sociales	17 372	19 712	-2 340	-11,87
42100000 Personnel - rémunérations dues		200	-200	-100,00
42820000 Dettes provis. pr congés à pay	6 013	6 634	-621	-9,36
43100000 Urssaf udaf	4 680	5 625	-945	-16,80
43720000 Harmonie mutuelle	229		229	
43730000 Malakoff Médéric	2 742	3 142	-400	-12,73
43740000 Humanis prévoyance	575	596	-21	-3,48
43820000 Charges sociales s/congés à pa	2 815	2 903	-88	-3,03
43860000 Charges sociales - charges à p		323	-323	-100,00
44210000 PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE (IR)	155	126	29	23,02
44863000 CHARGES A PAYER	163	163		
Autres dettes	17 398	18 710	-1 313	-7,02
46860000 Divers - charges à payer	17 398	18 710	-1 313	-7,02
TOTAL (IV)	72 340	66 842	5 498	8,23
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	196 113	212 868	-16 755	-7,87

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 491	1 582	-91	-5,77
75610000 Cotisations adherents udaf	1 491	1 582	-91	-5,77
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	71 742	63 600	8 142	12,80
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	188	3 834	-3 646	-95,10
70602000 Loyers Bleu Printemps	3 595	3 473	121	3,50
70602100 Charges Bleu Printemps	2 442	2 442		
70603000 Loyers AIPD	4 500	4 348	152	3,49
70603100 Charges AIPD	3 432	3 432		
70605000 Loyers UFACVG	1 425	1 377	48	3,50
70605100 Charges UFACVG	720	720		
70609000 Loyers Le Joli Mai	938	1 300	-362	-27,84
70609100 Charges Le Joli Mai	656	940	-285	-30,28
70610000 Loyers Sage Femme	2 624	2 535	89	3,50
70611000 Charges Sage Femme	1 812	1 812		
70612000 Loyers MAE	256	247	9	3,49
70612100 Charges MAE	60	60		
70613000 Loyers CDAFAL	256	247	9	3,49
70613100 Charges CDAFAL	60	60		
70620000 Loyers IREPS		803	-803	-100,00
70621000 Charges IREPS		581	-581	-100,00
70622000 Loyers sexologue	1 253	1 808	-555	-30,71
70622100 Charges sexologue	699	1 129	-430	-38,06
70623000 Loyers COXINAIL	1 797	1 731	66	3,78
70623100 Charges COXINAIL	960	880	80	9,09
70624000 Loyers APF	2 272	2 195	77	3,50
70624100 Charges APF	1 588	1 588		
70625000 Loyers ECORCE	500	1 160	-660	-56,88
70625100 Charges ECORCE	350	840	-490	-58,33
70626000 Loyers APF FRANCE HANDICAP	649		649	
70626100 Charges APF FRANCE HANDICAP	463		463	
70627000 Loyers sophrologue	1 992	1 925	67	3,50
70627100 Charges sophrologue	734	734		
70628000 Loyers Attou Ahmed	357	81	276	342,87
70628100 Charges Attou Ahmed	255	58	197	342,86
70629000 Loyers AFL Foix	256	247	9	3,49
70629100 Charges AFL Foix	60	60		
70630000 Loyer AMOPA	235		235	
70631000 Charges AMOPA	55		55	
70640000 Loyer OSENGO	1 071		1 071	
70641000 Charges OSENGO	765		765	
70650000 Loyer TIMONER	790		790	
70651000 Charges TIMONER	564		564	
70660000 Prestations AVP	14 583	9 583	5 000	52,18
70661000 Prestations Habitat Inclusif	16 530	11 367	5 162	45,41
Dont parrainages	290		290	
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	191 235	224 076	-32 841	-14,66
74010000 Subventions conseil general	4 500	4 500		
74110000 Fonds special part 1	124 211	120 711	3 500	2,90
74120000 Fonds special part 2	38 496	38 827	-331	-0,85
74201000 Sub. contrat de ville PAMIER	1 000	12 000	-11 000	-91,67
74202000 Sub contrat de ville foix		1 500	-1 500	-100,00
74203000 Sub contrat de ville st-girons	4 000	2 000	2 000	100,00
74301000 Subvention commune paniers		1 000	-1 000	-100,00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
74302000 Subventions		1 000	-1 000	-100,00
74303000 Subvention CAF	15 100	16 100	-1 000	-6,21
74303100 Subvention CAF FOLX	3 800	3 500	300	8,57
74306000 Subvention Conso UNAF	128	39	89	228,21
74307000 Subvention MSA Bèbe		1 600	-1 600	-100,00
74310000 Préfecture français		5 000	-5 000	-100,00
74312000 MACIF Famille gouvernante		1 200	-1 200	-100,00
74313000 Région Français		3 000	-3 000	-100,00
74314100 Subv. mobilité & livres		8 500	-8 500	-100,00
74314200 Subvt. DDIESPP		3 600	-3 600	-100,00
Versements des fondateurs ou cons. de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréc., prov. et transferts de charges	713	1 556	-842	-54,15
78150000 Repris.s/provis.risques		224	-224	-100,00
79120000 Transf.charges achats et ch.ex	713	1 332	-618	-46,44
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	4 769	5 982	-1 213	-20,28
71562000 Ménages	3 217	3 151	66	2,09
71600000 Locations salles	120	180	-60	-33,33
75800000 Produits divers gestion couran	224	28	195	692,98
75810000 Produits divers	1 209	2 623	-1 414	-53,92
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	269 950	296 796	-26 846	-9,05
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et autres achats	204	329	-125	-37,95
60210000 Achats livres	204	329	-125	-37,95
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	114 342	120 564	-6 222	-5,16
60410000 PRESTATIONS SERV URAF	9 443	9 160	284	3,10
60420000 Prestations français		5 784	-5 784	-100,00
60460000 Prestations Habitat Inclusif	28 058	19 145	8 913	46,56
60611000 Eau udaf	591	792	-201	-25,38
60612000 Electricité udaf	3 129	3 204	-75	-2,33
60613000 Gaz	10 397	11 023	-626	-5,68
60614000 Achats	2 507	1 948	559	28,71
60630000 Achats de petit équipement	54		54	
60632200 Achats materiel LIVRE A SOI		1 800	-1 800	-100,00
60640000 Fournitures administratives	136		136	
60670000 Carburant udaf	1 361	153	1 208	791,10
60671000 Achats livres à soi	1 711	3 322	-1 611	-48,49
60672000 Achats atelier cuisine	883	783	101	12,90
60673000 Achats caravane 10 mots		13	-13	-100,00
60674000 Numérique	539	5 872	-5 333	-90,82
60675000 Observatoire	2 500	3 750	-1 250	-33,33
60680000 Autres mat et fournitures udaf	89		89	
61352000 Location photocopieur	1 405	1 405		
61510000 Entr. et réparations part I	6 337	4 561	1 777	38,96
61560000 Maintenance udaf	232	463	-231	-49,95
61561000 Sécurité	4 233	2 910	1 323	45,45
61562000 Ménage	10 254	13 275	-3 021	-22,76
61563000 Photocopieur	5 025	4 917	108	2,21
61564000 Ascenseur	4 642	2 502	2 140	85,55
61565000 Informatique	926	143	784	549,37
61566000 Porte entree	1 133	659	474	72,00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
61567000 Entretien	150		150	
61610000 Multirisques	1 971	1 847	124	6,69
61800000 Divers	192	753	-561	-74,45
61810000 Documentation udaf		44	-44	-100,00
61820000 Document		1 519	-1 519	-100,00
61830000 Documentation technique	780	192	588	305,24
62261000 Honoraires udaf	8 527	8 858	-331	-3,74
62340000 Cadeaux udaf	40		40	
62360000 Catalogues et imprimés	35		35	
62370000 Publications	104	103	1	0,93
62511000 Voyages déplac administrateur	425	1 755	-1 330	-75,80
62511100 Repas administrateurs	199	90	109	120,80
62511200 Hôtel administrateurs		177	-177	-100,00
62511300 Représentations administrateur	151	239	-87	-36,60
62512000 Km salaires / intervenants	58	320	-262	-81,81
62512100 Repas salaires		38	-38	-100,00
62561000 Missions administrateurs	693	1 167	-475	-40,66
62562000 Missions salaires	44		44	
62570000 Réceptions	817	1 290	-473	-36,63
62611000 La poste	857	1 278	-421	-32,94
62612000 Tel ligne fixe	2 819	2 594	224	8,64
62710000 Frais sur titres (achat, vente)	370	437	-67	-15,36
62800000 Divers	69	26	42	161,99
62810000 Formations extérieures	276	255	21	8,24
62811000 Cotisations coffiad udaf	180		180	
Aides financières	19 253	18 710	543	2,90
65710000 Versts au titre des 10% du FS	12 421	12 071	350	2,90
65730000 Subventions interne fonctionne	6 832	6 639	193	2,90
Impôts, taxes et versements assimilés	8 618	8 835	-217	-2,45
63330000 Formation continue (organisme)	1 359	2 003	-644	-32,15
63512000 Taxes foncières/udaf	7 259	6 832	427	6,25
Salaires et traitements	96 215	117 861	-21 646	-18,37
64110000 Salaires/udaf	93 142	114 882	-21 740	-18,92
64120000 Congés payés	-621	-1 318	697	52,88
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 176	3 404	-228	-6,71
64140000 Indemnités et avantages divers	518	893	-374	-41,93
Charges sociales	32 035	41 754	-9 719	-23,28
64510000 Urssaf/udaf	18 290	25 296	-7 006	-27,70
64521000 Mutuelles/Udaf	400	543	-142	-26,23
64521100 Cips/udaf	1 306	1 487	-180	-12,13
64531000 Cirric/udaf	6 564	8 096	-1 532	-18,92
64540000 ASSEDIC/udaf	4 117	4 968	-851	-17,13
64580000 Cotisations autres organism. s	-88	-425	337	79,29
64710000 Prestations directes	445	440	5	1,19
64800000 Autres charges de personnel	1 000	1 350	-350	-25,93
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 639	19 179	459	2,39
68112000 Dot. amort. immob corporelles	19 639	19 179	459	2,39
Dotations aux provisions	695		695	
68150000 Provision pour chages/udaf	695		695	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	307	304	3	1,09
65800000 Charges diverses gestion coura	172	109	63	57,24
65860000 Cotisations liees vie statutai	135	195	-59	-30,47
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	291 307	327 536	-36 229	-11,06

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-21 357	-30 741	9 383	30,52
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	404	397	7	1,81
76000000 Intérêts sur placements	404	397	7	1,81
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	404	397	7	1,81
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	112	167	-56	-33,34
66116000 Intérêts emprunts/udaf	112	167	-56	-33,34
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	112	167	-56	-33,34
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	293	230	63	27,45
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-21 065	-30 511	9 446	30,96
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		28 686	-28 686	-100,00
77180000 Autres produits except. de ges		28 686	-28 686	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		28 686	-28 686	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	1 884	12 759	-10 875	-85,23
67180000 Autres charges except. de gest	1 884	12 759	-10 875	-85,23
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 884	12 759	-10 875	-85,23
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 884	15 927	-17 811	-111,83
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	270 354	325 879	-55 525	-17,04
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	293 303	340 463	-47 160	-13,85
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-22 949	-14 584	-8 365	-57,35

DOSSIER DE GESTION

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en % de CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en % de CA	Variation	
					en valeur	en %
TOTAL DES RESSOURCES	71 742	100,00	63 600	100,00	8 142	12,80
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	71 742	95,56	63 600	95,02	8 142	12,80
+ / - Production stockée	3 337	4,44	3 331	4,98	6	0,18
+ Production immobilisée						
+ Autres						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	75 079	100,00	66 931	100,00	8 148	12,17
+ Cotisations et dons	1 491	2,08	1 582	2,49	-91	-5,77
+ Subventions d'exploitation	191 235	266,56	224 076	352,32	-32 841	-14,66
- Consommation en provenance des tiers	114 545	159,66	120 892	190,08	-6 347	-5,25
- Subventions accordées	19 253	26,84	18 710	29,42	543	2,90
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	134 006	186,79	152 987	240,54	-18 980	-12,41
- Impôts, taxes et versements assimilés	8 618	12,01	8 835	13,89	-217	-2,45
- Charges de personnel	128 250	178,77	159 616	250,97	-31 365	-19,65
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-2 862	-3,99	-15 464	-24,31	12 602	81,49
+ Produits de gestion courante	2 146	2,99	3 983	6,26	-1 837	-46,13
- Charges de gestion courante	307	0,43	304	0,48	3	1,09
+ Produits exceptionnels			28 686	45,10	-28 686	-100,00
- Charges exceptionnelles	1 884	2,63	12 759	20,06	-10 875	-85,23
- Provisions à caractère de charges						
EXCEDENT BRUT CORRIGE	-2 907	-4,05	4 142	6,51	-7 049	-170,20
+ Produits financiers	404	0,56	397	0,62	7	1,81
- Charges financières	112	0,16	167	0,26	-56	-33,34
+ Résultat sur cessions d'actifs						
+ Provisions financières						
COUT DE FINANCEMENT	-2 615	-3,64	4 371	6,87	-6 986	-159,82
- Impôts sur les bénéfices						
- Participation						
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-2 615	-3,64	4 371	6,87	-6 986	-159,82
+ Résultat sur cessions d'actifs						
- Dotation aux amortissements	19 639	27,37	19 179	30,16	459	2,39
+ Reprise sur amortissements						
- Dotations aux Provisions	695	0,97			695	
+ Reprise sur Provisions			224	0,35	-224	-100,00
- Dotation aux fonds dédiés						
+ Reprise aux fonds dédiés						
+ Subvention d'équipement virée au résultat						
RESULTAT NET	-22 949	-31,99	-14 584	-22,93	-8 365	-57,35

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/24	Valeur au 31/12/23
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	14 900,28	1 664,52
+ Transferts de charges d'exploitation	713,24	1 331,55
+ Autres produits d'exploitation	2 922,96	4 232,94
- Autres charges d'exploitation	19 559,91	19 014,08
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers	404,28	397,10
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières	111,65	167,49
+ Dotations aux amortis, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels		28 686,27
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat		
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles	1 884,00	12 759,48
+ Valeur comptable des Immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortis, dépréciations et provisions exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		
- Impôts sur les bénéfices		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-2 614,80	4 371,33
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 333,83	19 179,45
+ Reprises sur amortissements et provisions		224,00
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	-22 948,63	-14 584,12

TABLEAU DE FINANCEMENT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Acquisitions d'immobilisations		Capacité d'autofinancement	-2 614,80
Immobilisations Incorporelles		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-2 614,80
Immobilisations corporelles	9 677,19	Cessions d'immobilisations	
Immobilisations financières		Immobilisations Incorporelles	
Charges à répartir		Immobilisations corporelles	
Prélèvements compte de l'exploitant		Immobilisations financières	
Diminution des capitaux propres		Apports compte de l'exploitant	
Emprunts remboursés (capital)	3 097,03	Augmentation des capitaux propres	
		Subvention Investissement	
TOTAL EMPLOIS	12 774,22	Emprunts réalisés	542,98
		TOTAL RESSOURCES	-2 071,82

LE FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	
diff. entre les cpts permanents et les actifs immobilisés	
a diminué de	14 846,04

Augmentation stocks et des créances	19 576,41	Diminution stocks et des créances	
Diminution des dettes	5 364,37	Augmentation dettes	
TOTAL	24 940,78	TOTAL	

LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	
diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.	
a augmenté de	24 940,78

Augmentation de la trésorerie		Diminution de la trésorerie	39 786,82
-------------------------------	--	-----------------------------	-----------

LA TRÉSORERIE	
(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)	
a diminué de	39 786,82

III. PRÉVISIONNEL 2025

N° de compte	Intitulé du compte	Budget 2024	Comptes Expert au 31/12/2024	Budget 2025
60 - ACHATS		35 150 €	33 932 €	38 600 €
61 - SERVICES EXTERIEURS		54 407 €	64 951 €	57 643 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		19 260 €	15 662 €	18 435 €
63 - IMPOTS ET TAXES		8 800 €	8 618 €	9 300 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL		123 968 €	128 250 €	122 740 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION CO		20 490 €	19 560 €	19 388 €
66 - CHARGES FINANCIERES		220 €	112 €	200 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 884 €	
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV		18 000 €	20 334 €	17 146 €
69- IMPOTS SUR LES BENEFICES		0 €		0 €
TOTAL DES CHARGES		280 295 €	293 303 €	283 452 €

N° de compte	Intitulé du compte	Budget 2024	Comptes Expert au 31/12/2024	Budget 2025
70- PRESTATIONS		0 €	0 €	0 €
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		231 937 €	222 348 €	231 368 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION C		45 558 €	46 888 €	50 584 €
76 - PRODUITS FINANCIERS		800 €	404 €	500 €
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS				
78 - REPRISES SUR PROVISIONS		0 €		0 €
79 - TRANSFERTS DE CHARGES		2 000 €	713 €	1 000 €
TOTAL DES PRODUITS		280 295 €	270 354 €	283 452 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €	-22 949 €	0 €
-------------------------------	------------	------------------	------------

	Budget prévisionnel 2024	Situation définitive 2024	1. Numérique (Facebook Familles en fête)	6. Partager la lecture (aimer lire en s'amusant et DLAS)	7. Habitat inclusif	Part 2 2024	Part 1 2024	Total 2024
	Résultat comptable 2024	-22949	-13	2353	-7476	-5135	-17812	-22947
	Report 2023		-3656	-4507	-1706	-9869		
RESULTAT	Résultat administratif 2024	0.00	-22949	-3669	-2154	-9182	-15004	-32816

